

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 9 DECEMBRE 2024**

*Délibération n°*

**2024094**

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	7
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-2024094-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER

Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Céline FAYS.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie REcart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°10 : Fixation des tarifs du séjour ski à  
Candanchu du 23 au 27 février 2025**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- des frais de transport aller – retour entre Bassussarry et Candanchu
- de l'hébergement en pension complète à l'auberge El Aguila,
- de 4 journées complètes de ski avec 2h de cours collectifs/jour,
- de la location du matériel,
- de l'achat du forfait avec l'assurance.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,

FIXE les tarifs pour les camps ski, comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-2024094-DE



	Bassussarry	Hors Bassussarry
SKI	400.00€	480.00€

*Déduction possible de l'aide aux « Vacances Enfants » CAF  
(15€X5 jours = 75€)*

Bassussarry, le 9 décembre 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

